

## CAHIER DES CHARGES

### CAHIER DES CHARGES D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION DU SITE « LA PAUSE MARCHÉ » DE SABLE-SUR-SARTHE

#### CONTEXTE ET PRESENTATION DES ATTENTES (Cahier des Clauses Techniques Particulières / CCTP)

##### 1/ CONTEXTE

L'équipement de La Pause Marché, lieu d'attractivité, est proposé place de la République de Sablé-sur-Sarthe, située au cœur de la ville. Par son emplacement à l'entrée du centre-ville, elle offre une grande possibilité de stationnement.

Elle accueille deux marchés hebdomadaires celui du lundi matin et celui du samedi matin.

Dans ce contexte aux atouts variés, la Pause Marché apportera un dynamisme et un équipement touristique et de loisirs majeurs au sein de l'agglomération sabolienne.

Ainsi, « La Pause Marché » est un atout du marché du samedi tant pour sa dynamique et son potentiel chaleureux que pour le cadre particulièrement agréable qu'offre la vie du marché aux habitants et visiteurs. En cela, il constitue un lieu incontournable du marché et est devenu un point de rencontre hebdomadaire.

La vocation de La Pause Marché est de proposer des espaces multiples puisqu'il accueille à la fois :

- un espace de restauration : boissons chaudes/ froides uniquement
- une terrasse découverte (été) ; couverte (hiver).

La Pause Marché cible des publics familiaux locaux ou sarthois, touristes de proximité et venant d'horizons plus lointains. Il sera ouvert tout au long de l'année.

La Ville de Sablé tient à favoriser pour ses habitants, un environnement urbain agréable, préservé, où le vivre-ensemble est une valeur en soi.

## 2/ OBJECTIF

Centrale par sa position géographique et stratégique, La Pause Marché développe l'attrait du marché en proposant un espace convivial de boissons. Il est un équipement moderne et répondant aux besoins liés au PLU.

Le design global de La Pause Marché est voulu qualitatif grâce à ses matériaux et son revêtement. Le container qui l'habite est suffisamment grand pour accueillir un débit de boissons chaud/froid (licence III).

La convention est conclue pour année. Elle prendra effet à compter de la date de prise d'effet et sera renouvelée un an par tacite reconduction, sauf dénomination express, 3 mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 3/ ATTENTES DE LA COLLABORATION AVEC LE FUTUR PRENEUR

La présente convention porte sur le choix d'un prestataire devant assurer, pendant un exercice au minima, la prise en charge d'une offre conjointe de boissons et gestion de la terrasse du lieu, sur une période d'un an, reconductible.

La Pause Marché constitue un lieu de repère et de détente pour les visiteurs et clients du marché.

Enfin, le projet du candidat doit s'inscrire dans la volonté politique des élus de la Ville, de renforcer la convivialité, et la vie du marché.

### *a/ période d'ouverture*

- Toute l'année, un samedi par semaine. 5 semaines de congés sont attribuées consécutives ou non dont deux imposées par la Ville Sablé pour entretien techniques. Les périodes de congés seront validées en amont par La Ville, qui devra être informée 4 semaines en amont.
- Jours de la semaine : le samedi matin sur les heures d'ouverture du marché soit 7h-13h.

### *b/ débit de boissons*

Des boissons non-alcoolisées et alcoolisées seront proposées.

- Boissons chaudes : une machine à café professionnelle est mise à disposition afin de réaliser des boissons chaudes de type, espresso, cappuccino, latte...
- Boissons fraîches non-alcoolisées : softs, jus...
- Boissons fraîches alcoolisées : vins (blanc, rouge, rosé, effervescent). A minima 3 références seront proposées en privilégiant des producteurs régionaux. Bières : ambrée, blanche, blonde. Les bières pressions seront proposées.

### *c/ lieu et design de l'espace*

L'environnement, le mobilier (fourni) et la décoration ont été travaillés par la collectivité afin d'apporter modernité, simplicité et confort aux personnes fréquentant le lieu, simples visiteurs occasionnels ou habitants "habitués". La disposition du mobilier a été travaillée et devra être respectée.

**Il est précisé que quelque que soit le projet proposé et retenu à l'issue de la consultation, un ou plusieurs temps de travail devront avoir lieu avec les équipes techniques.**

## **4/ PRECISIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES**

Situé sur un espace communal, la Ville de Sablé-sur-Sarthe est propriétaire et gestionnaire de La Pause Marché.

### **4.1 NATURE DE L'OCCUPATION**

#### **1/ Bâtiments**

La Ville de Sablé-sur-Sarthe met à disposition du preneur un établissement désigné ci-après comme « La Pause Marché » (nom technique non contractuel) composé comme suit :

- un bâtiment A comprenant un espace bar, un espace cuisine : 8m<sup>2</sup>
- un bâtiment B comme espace de stockage : 4m<sup>2</sup>
- une terrasse découverte : 110m<sup>2</sup>.

##### **1.1 Aménagement des locaux**

Locaux techniques partiellement aménagés : raccordements réseaux (eau potable, eaux usées, électricité), évier / robinetterie / réfrigérateur, plan de travail, tiroirs/étagères, machine à café...

##### **1.2 Aménagement de la terrasse**

Mobilier et matériel fournis par la Ville de Sablé-sur-Sarthe qui en reste le propriétaire. L'entretien du mobilier est sous la responsabilité du gérant. Toute dégradation du matériel sera due par le gérant.

##### **1.3 Sanitaires**

Espace public utilisable par le preneur, non présent dans la présente convention. Mise à disposition de la Ville de Sablé qui en assure le nettoyage et l'entretien. Les sanitaires publics sont situés : place de la République.

#### **2/ Domaine public**

Un espace terrasse centré et défini par un revêtement différent de celui du parking appartenant au domaine public est également mis à disposition du preneur, à usage exclusif de celui-ci pour étendre son offre d'accueil de restauration.

### **4.2 DUREE**

La future convention sera passée pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 inclus, reconductible un an.

### **4.3 DESTINATION DE L'ACTIVITE**

Il est précisé que le lieu devra servir exclusivement pour un usage professionnel pour les activités de bar, agrémentées par des animations ponctuelles (facultatif). Achetée par la Ville de Sablé-sur-Sarthe, la licence III sera mise à disposition du preneur.

### **4.4 BILAN**

Un temps de bilan en fin de période d'activité sera réalisé entre la Ville de Sablé et le prestataire.

#### 4.5 REDEVANCE

Les locaux : 30€ T.T.C.

(Ville de Sablé-sur-Sarthe).

Payable mensuellement à terme échu à compter du 1er juillet 2025, respectivement à la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

La terrasse est soumise à une taxe d'occupation du domaine public en sus.

Taxe occupation du domaine public : 72.60€ (payable annuellement).

#### 4.6 CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales comprennent :

1/ Les conditions communes

- Horaires d'ouvertures
- Proposition de produits

2/ Les conditions à la charge du preneur

- Entretien et nettoyage
- Jouissance
- Assurances

Une fois le preneur choisi, les conditions d'utilisation du site et des locaux pour la période d'un an seront établies sur cette même base en concertation entre celui-ci et la Ville de Sablé sur Sarthe. Après échange entre les parties et sous réserve des contraintes réglementaires auxquelles la collectivité est assujettie, les conditions d'utilisation concertées seront intégrées à la convention signée.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé entre le prestataire et la Ville de Sablé.

#### **5/ ATTENTES EN TERMES DE PRESENTATION DU PROJET**

Il est important que la Ville de Sablé puisse apprécier la pertinence de la proposition au vu de tous les éléments du cahier des charges. Aussi, il est recommandé aux candidats de fournir en appui de leur offre l'ensemble des éléments listés dans le règlement de la consultation.